

Réunion du conseil municipal du

22 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. ANQUETIL David, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes ANQUETIL David, LECLERC Gaëlle, VALLIN Morgan, MASSELINE Stéphane, MASSON Régine, LEDO Nadine et LEDO Antoine.
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT – EXCUSE : Mme BAUDRY Laurence donne pouvoir à Mme LECLERC Gaëlle et M. LEMETTAIS Christophe donne pouvoir à Mme MASSON Régine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MASSON Régine

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce qu'il rajoute une délibération qui est intervenue après la convocation.

05~ Salle des fêtes – Société ARCAADE : mise en place des dossiers pour les demandes de subvention

Le conseil Municipal a convié M. DUBOSC de la société ARCAADE en tant qu'assistant à la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une salle polyvalente.

Suite à la dernière réunion, M. DUBOSC vient exposer au Conseil Municipal la partie financière suite aux besoins listés lors de la dernière séance.

Le coût prévisionnel serait de 652 148.46€ TTC (sans les subventions). Ce coût sera à affiner lors de l'élaboration de l'appel d'offres qui désignera un architecte.

M. DUBOSC expose aussi la suite du dossier :

- lancement de l'appel d'offres pour la désignation d'un architecte
- élaboration du permis de construire

Le conseil municipal décide de ne pas déposer le dossier de demande de subventions cette année au risque d'être refusé par les services de la préfecture pour dossier incomplet (manque l'arrêté du permis de construire).

06~ Délibération Habitat dégradé

- Relogement

Délibération 2022.006

Monsieur le Maire fait l'historique de l'évènement qui s'est déroulé sur la parcelle au « 395 rue de la forge » depuis 2017 jusqu'à aujourd'hui (le dernier évènement date du 14 janvier 2022).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir à M. Le Maire pour la signature du bail pour le relogement de la famille LAMY ainsi que la rédaction d'une convention entre la mairie et M. LAMY dans le cadre de l'arrêté de mise en sécurité des habitants au 395 rue de la forge. (Echéance de cette convention : 30/04/2022) Les charges liées au bail sont à la charge de l'occupant du logement, la commune paie le loyer et sera remboursé par un fonds du Département dans la limite de 6 mois.

- Nomination d'un expert

Délibération 2022.007

Suite aux recommandations du BRGM, le propriétaire doit effectuer des sondages afin de déterminer l'origine de l'effondrement et des fissures qui sont apparues à l'extérieur et intérieur de l'habitation).

Monsieur le Maire souhaiterait faire intervenir un expert afin d'avoir un examen visuel des désordres du 395 rue de la forge et la visite de l'habitation mitoyenne au 372.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de nommer M. CAMILLERAPP, expert, rattaché aux instances de la cour d'appel et du tribunal de grande instance

07~ Délibération PEI

Délibération 2022.008

- La communauté de communes de la Côte d'Albâtre souhaite relancer l'accord-cadre pour la maintenance et l'entretien des hydrants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer au groupement de commande proposé par la communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

- Monsieur le Maire a rencontré à plusieurs reprises le syndicat Caux Central pour les défenses incendies pour une couverture maximum de la Commune.

Au vu des rencontres, il s'avère que la rue de la forge n'est pas totalement couverte. Une solution a été trouvée en installant une citerne enterrée sur une parcelle d'un particulier. Le particulier accepte de passer une convention afin d'enterrer une citerne pour que la zone soit couverte.

Le Conseil Municipal donne son accord à M. Le Maire pour déposer les demandes de subventions et toute opération de financement DETR, DSIL, Département pour l'opération « défense incendie ».

08~ Questions diverses

- Eglise

Délibération 2022.009

Cette année, la commune doit procéder à des travaux au niveau de l'église : transept, trottoir ... afin de la sécuriser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, donne son accord à Monsieur le Maire pour déposer les demandes de subventions et toute opération de financement DETR, DSIL, Département pour l'opération « Eglise »

- Le SDIS a proposé de répertorier la citerne chez M. MARAIS comme point incendie (afin que les pompiers puissent s'en servir en cas d'incendie). La discussion est ouverte.

Départ à 20h50 LEDO Antoine

- La tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril a été établie.
- La salle annexe sera ouverte aux associations à partir du 1^{er} mars en respectant les gestes barrières ainsi que le pass vacinal.
- Il y a un chemin de randonnée qui a été endommagé par les agriculteurs et les bornes ont été arrachées. La 3CA sera prévenue. Une demande à véolia sera effectuée pour un chiffrage pour un sanitaire au bâtiment communal.
- La 3CA effectuera les signalisations horizontales et verticales demandées : écluses « rue du calvaire » et « rue de la forge ».

Prochaine réunion de conseil municipal le mardi 22 mars à 19h00.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 15.